Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (2001)
Heft: 543: La Suisse dans l'espace : décollage immédiat

Artikel: Histoire d'eau
Autor: Epiney, Simon
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886177

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Photo Suisse Tourisme

Histoire d'eau

De tout temps, le Valais a entretenu une véritable histoire d'amour avec l'eau. Exposé à la sécheresse, ce canton a appris à domestiquer la nature en aménageant, par exemple, un vaste réseau de bisses destinés à irriguer les prés, les champs, les vignes ou les pâturages.

Et le Valais regorge de ce bien précieux puisqu'il abrite 70% des réserves glaciaires de Suisse. Rien d'étonnant qu'il soit dès lors le premier producteur d'hydroélectricité helvétique avec 10 milliards de Kw/h par an, soit près du 1/3 de la production de la Suisse. Cette dernière produit du courant de manière diversifiée. L'hydraulique participe à la fabrication de l'électricité à raison de 55 %, le nucléaire à près de 40 % pendant que les énergies renouvelables sont en phase de développement. C'est dire que l'ouverture du marché électrique européen interpelle et inquiète tous les maillons de la chaîne. Cette ouverture est néanmoins inéluctable. Autant dès lors s'y préparer.

L'Union Européenne, qui dépend de l'énergie produite dans des centrales thermiques à raison de 45 % et de l'énergie nucléaire à hauteur de 40 %, a décrété en 1996 la fin des monopoles publics. Une directive demande aux états membres de rationaliser la production, le transport et la distribution de l'électricité au sein de la Communauté, tout en renforçant la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité de l'économie européenne et en respectant la protection de l'environnement.

L'ouverture est en route avec des disparités entre pays. La Norvège joue déjà avec la Bourse.

Le Valais, premier producteur d'hydroélectricité, abrite 70 % des réserves glaciaires de Suisse.

Le courant se vend et s'achète au jour le jour. La France quant à elle fait de la résistance. Le monopole d'EDF ne saurait être démantelé sans prendre des mesures particulières. Les syndicats veillent au grain. Le gouvernement temporise pendant que le Sénat et l'Assemblée nationale peinent à se mettre d'accord sur le texte de loi censé transposer la directive européenne. En voulant protéger EDF, la France s'attire l'ire des états membres et fragilise cette entreprise dans sa conquête d'autres marchés extérieurs.

En voulant protéger EDF, la France s'attire la colère des états membres.

La Suisse, bien que non-membre de l'UE, est condamnée à monter dans le train. Le Conseil fédéral s'est largement inspiré du système européen. A l'instar des autres secteurs de l'économie, la recherche accrue de la rentabilité a ouvert la voie à la dérèglementation. L'Etat n'a pas à se substituer au privé. Il doit se contenter de baliser le marché, de veiller au respect des règles du jeu et au besoin d'arbitrer les conflits.

Mais cette libéralisation risque de poser plus de problèmes qu'elle n'en résoud pour la Suisse. Cette dernière est déjà interconnectée au marché européen qu'elle dirige par le système du dispatching à Laufenburg. Produire du courant électrique ne suffit pas. Encore faut-il être capable de le transporter, de le distribuer et de le valoriser, à savoir vendre au bon moment, au bon endroit et au bon prix. Or, l'électricité n'est pas un produit comme un autre. Elle ne se laisse guère stocker, sauf dans les barrages alpins. Elle n'a ni odeur, ni couleur. Elle répond à des lois physiques complexes selon lesquelles l'électron choisit le chemin le plus court.

D'autre part, l'expérience catastrophique de la Californie incite à la plus grande prudence. Les prédateurs du service public fonctionnent à l'aune du seul profit. Or, l'énergie c'est le moteur de l'économie et pas seulement aux USA. Tous les ingrédients d'un autogoal sont présents. Soumis à une concurrence féroce, un opérateur – pour survivre – va casser les prix, absorber ses concurrents puis s'accaparer du marché. Il aura tendance à réduire ses coûts. Cela se traduira par des suppressions d'emplois, l'abandon de réserves d'énergie, un mauvais entretien des installations, un risque de saturation des lignes à haute tension, un recours généralisé au gaz, à une plus grande dépendance des pays peu sûrs, à l'apparition de monopoles privés, à la péjoration d'un savoir-faire, à la mise sous tutelle de l'économie par des opérateurs tout-puissants, à la marginalisation des énergies renouvelables, etc.

L'électricité ne se laisse guère stocker, sauf dans les barrages alpins.

A ce scénario catastrophe, la Suisse devrait toutefois échapper et en particulier le Valais. A l'aube d'un marché dont l'ouverture progressive est programmée entre 2002 et 2008 et d'abord en faveur des grandes entreprises, le Valais est confiant dans les structures mises en place. Jamais l'approvisionnement en énergie n'aura été un facteur aussi important de localisation. L'exemple californien n'est que le prélude à d'autres désillusions. Avec son énergie propre et en abondance, le Valais est convaincu d'attirer des entrepreneurs soucieux de la stabilité des prix et de la qualité de l'énergie dans un canton où il fait encore bon vivre. ✚

Simon Epiney
Conseiller aux Etats VS

Eau : les 7 commandements

1. L'énergie hydraulique reste la source d'énergie la plus propre. Elle est sûre, renouvelable et non exposée aux taxes sur l'énergie polluante en gestation dans tous les pays.
2. Avec les accords de Kyoto, tous les pays se sont engagés à réduire la charge polluante dont le C02. L'hydroélectricité ne saurait être assujettie à des mesures fiscales.
3. Les réserves de pétrole diminuent. On évalue à 50 ans, maximum 100 ans, les disponibilités sur la planète.
4. Le Valais dispose d'un réservoir d'eau potable permettant d'alimenter les grandes agglomérations européennes.
5. L'énergie hydraulique produit de l'énergie de pointe sur commande qui est indispensable à la régulation des réseaux. Pour équilibrer ces derniers et répondre aux demandes de puissance sur le réseau au temps des repas, en cas de froid ou de panne, il suffit d'ouvrir les vannes des barrages pour injecter le courant nécessaire.
6. Depuis le début du siècle, le Valais grâce à son énergie a attiré de grandes industries (aluminium, chimie notamment) gourmandes en énergie.
Elles bénéficient de conditions-cadres favorables en termes de prix de revient et d'approvisionnement en énergie.
Cette sécurité et cette stabilité constituent un atout décisif pour une entreprise qui vise à durer, sans être l'otage de la Bourse ou de l'inconscience de certains marchands en Kw/h.
7. Dans sa loi sur l'ouverture du marché électrique, la Suisse n'a pas voulu priver les régions alpines de l'avantage que constitue l'énergie hydraulique comme facteur d'implantation industrielle.
7.1 Le Parlement a ancré dans la loi le principe d'un fonds de compensation entre réseaux de distribution rentables dans les grandes agglomérations et déficitaires dans les zones moins peuplées.
7.2 Les industries consommant sur place une partie de leur production n'auront pas à payer l'utilisation du réseau national à plein tarif.
7.3 Le réseau de transport à haute tension sera géré par une société nationale. Ce statut permettra d'éviter des ententes cartellaires, des manœuvres d'initiés, l'apparition de spéculateurs et de stratèges boursiers.
7.4 Les sociétés hydroélectriques en difficulté du fait de l'ouverture du marché pourront bénéficier de prêts à taux préférentiels pour réduire leurs charges ou procéder à des travaux de modernisation des installations.
7.5 L'énergie hydraulique produite dans des petites centrales de moins de 1 megawatt de puissance ne s'acquitteront d'aucun frais pour l'acheminement de ce courant.
7.6 En cas de non-fonctionnement du système, l'Etat pourra intervenir pour sanctionner les éventuelles dérives.